

Questionnaire à destination des acteurs non-étatiques

Dans son discours d'ouverture de la Conférence des ambassadeurs et des ambassadrices le 27 août 2018, le Président de la République a annoncé une ambition nouvelle pour la politique de développement dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), afin d'en faire une véritable politique d'investissement solidaire, dotée d'une forte dimension partenariale permettant d'associer davantage tous les acteurs concernés.

Dans cette perspective, il a soutenu l'idée d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation, qui ancrerait cette ambition sur le plan des principes et des méthodes, mais aussi des moyens, en entérinant dans la loi la trajectoire financière vers les 0,55 % de revenu national brut consacré à l'aide publique au développement d'ici à 2022, conformément aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

Cet engagement exprimé au plus haut niveau de l'Etat s'inscrit dans un contexte dynamique de réflexion et de propositions sur la politique de développement française, notamment au Parlement (rapport du député Hervé BERVILLE sur la modernisation de la politique partenariale de développement, rapport d'information sur l'aide publique au développement des députés Bérengère POLETTI et Rodrigue KOKOUENDO), ou encore au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (revue par les pairs de la politique française en 2018).

La précédente loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI), du 7 juillet 2014, dont l'article 15 prévoyait sa révision en 2019, sera ainsi remplacée par une nouvelle loi de programmation.

Cette nouvelle loi devra permettre d'inscrire la politique de développement dans le cadre des derniers grands accords multilatéraux et européens intervenus depuis 2015 (Agenda 2030, Accord de Paris, consensus européen pour le développement). Elle ancrera également dans la loi l'augmentation significative décidée par le Président de la République des financements consacrés à l'APD sur 2018 -2022. Enfin, elle visera à rénover cette politique publique, notamment sur le plan de son pilotage, du rôle des acteurs et de son évaluation.

Dans la perspective des travaux qui vont être menés autour de ce chantier législatif, la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères souhaite, en tenant compte des consultations déjà menées avec les parties prenantes lors du Forum national pour une politique de développement renouvelée qui s'est déroulé le 22 février dernier, recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs engagés dans la politique de développement.

Il est proposé dans ce contexte d'entamer dès à présent une consultation, à partir d'un questionnaire, auprès des collectivités territoriales ainsi que des organisations de la société civile. Deux réunions du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) rythmeront cette consultation, l'une le 23 octobre, sous la présidence du secrétaire d'Etat, qui comprendra notamment une présentation par le député Hervé BERVILLE de son rapport, l'autre le 15

novembre, sous la présidence du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, spécifiquement dédiée à la future loi de programmation. Pour les collectivités territoriales, la prochaine Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), programmée à ce stade le 28 novembre sous la présidence du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, permettra un débat sur la base des résultats du questionnaire.

Des consultations décentralisées se dérouleront ultérieurement, notamment dans le cadre des réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA). Les sociétés civiles des pays bénéficiaires de l'APD française seront consultées via le Forum international des plateformes nationales d'ONG (FORUS). Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sera par ailleurs consulté sur le futur projet de loi, conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur s'agissant d'une loi de programmation à caractère économique, social ou environnemental.

L'ensemble des avis et des échanges exprimés lors de ces différentes séquences de consultation contribueront à enrichir les réflexions et les travaux tout au long du chantier législatif.

Documents de référence :

- Relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/evenements-et-actualites-sur-le-theme-du-developpement/article/comite-interministeriel-de-la-cooperation-internationale-et-du-developpement>
- Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029210384&dateTexte=20180903>

QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION

Points de contact pour toute demande d'information et restitution des réponses au questionnaire :

Amandine TOUSSAINT – amandine.toussaint@diplomatie.gouv.fr

Pierre-Antonin DARVIOT – pierre-antonin.darviot@diplomatie.gouv.fr

***Nom de l'organisation / collectivité : l'Aile Universelle – Ass. Loi 1901**

***Secteur représenté : Solidarité Internationale**

1 – Objectifs et moyens

Question n°1 - Quel rôle doit jouer, selon vous, la politique d'aide au développement de la France dans le contexte international actuel ? Au service de quelles priorités doit-elle selon vous se placer ? Les termes utilisés pour décrire cette politique publique (« aide », « développement ») doivent-ils selon vous évoluer ou être précisés à la lumière des enjeux actuels ?

Un rôle de protection et d'accompagnement.

De protection, face à la menace terroriste, notamment dans les territoires du Sahel, et d'accompagnement pour ce qui est des projets de développement sur le terrain auprès des Ongs qui sont opérationnelles depuis de nombreuses années.

Des appels à projets très ciblés devraient être lancés via les organismes régionaux (comme Occitanie Coopération) pour des questions cruciales liées à l'éducation, la santé et l'agroécologie, et ainsi aider les pays à se hisser hors de la pauvreté en sachant qu'ils ont le soutien indéfectible de la France.

Question n°2 - Comment renforcer la cohérence entre la politique de développement et de solidarité internationale de la France et les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire national, dans le cadre de la réalisation des Objectifs de développement durable ?

Il faut que les représentants de la France, notamment le Président de la République, donne une nouvelle idée de la globalisation des actions à mener via la France pour le bienfait de l'humanité. On connaît l'effet papillon, aider les pays en voie de développement, c'est aider la France, car en aidant les autochtones sur leur terrain, on limite l'émigration et on assure à ces gens un développement économique certain sur leurs terres, c'est très évident avec l'aide à la scolarisation, par exemple.

Oui, il faut mettre en place une « globalisation » de la politique de développement, si on aide là-bas, cela nous aidera aussi. A une époque où les frontières sont de plus en plus poreuses et où la planète devient un véritable village grâce aux nouvelles technologies dans les communications, aider là-bas, c'est aider ici, et là le soutien des français un peu réticents serait acquis (j'en ai testé l'efficacité dans mon entourage !).

Bien entendu, la politique « Françafrique » doit être définitivement abandonnée et complètement abolie ad vitam eternam.

Question n°3 - Estimez-vous que la cohérence et/ou complémentarité entre les volets bilatéral, européen et multilatéral de la politique française de développement et de solidarité internationale est suffisante, et comment le cas échéant la renforcer dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation et de programmation ?

Non, elle n'est jamais assez suffisante, mais il me semble que Mr Macron veuille relancer cette politique, en effet.

La cohérence existe, avec un regard humaniste et universel, on ne peut que remarquer que tout doit être traité globalement dorénavant. Un nivellement des politiques est indispensable entre les différentes nations pour sortir radicalement les pays pauvres de leur situation, avec l'esprit utopique, comme nous le prônons, d'un partage « des richesses et des savoirs ». « Les pays riches ne seront heureux que si les pays pauvres le sont aussi », c'est une démarche intellectuelle ou bien altruiste ou bien spirituelle que de le reconnaître.

Question n° 4 - Quel rôle spécifique doivent ou peuvent selon vous jouer les collectivités territoriales ? Quelles complémentarités se dégagent par rapport à la politique d'aide au développement menée par l'Etat et ses opérateurs d'une part, par les organisations de la société civile d'autre part ?

Les collectivités territoriales ne sont concernées par nos projets qu'au niveau régional. Et là, les dossiers sont lourds et complexes à monter....

Je trouve qu'au niveau départemental ou bien communal, il est excessivement difficile de les sensibiliser, car c'est l'argent public et les contribuables n'ont pas envie que leurs impôts partent en Afrique, combattre la mortalité infantile, par exemple.

Aussi ces instances territoriales sont pour nous inefficaces et inutiles pour l'instant.

Question n° 5 - Quelle place à côté des autres instruments de l'aide pour l'expertise et comment développer les synergies au sein de « l'équipe France » ?

Un Ministère de la Solidarité Internationale pour innover !

Question n°6 - Quels instruments et modes de faire (prêts, dons, mixage, garanties, prises de participation, expertise, assistance technique, autre) privilégier au sein de la politique d'aide publique au développement française ? Quelle évolution voyez-vous pour les financements innovants du développement ?

J'avais beaucoup apprécié en son temps la Taxe Tobin sous Chirac.

Des prélèvements peuvent être effectués sur les grandes entreprises qui sont les plus rentables ou qui polluent l'environnement. Des concertations avec l'ONU peuvent être aussi entreprises, car l'ONU peut participer aussi en proposant des mixages sur le plan international et en veillant à une gestion transparente des fonds.

Question n° 7 - Quelle traduction pourrait selon vous prendre dans la loi la trajectoire de l'APD vers les 0,55% du RNB en 2022 décidée par le Président de la République ?

Je trouve cela excellent, c'est un bon début du peu que j'en sais dans ses détails.

Question n° 8 - Quels sont les acquis et les lacunes de la LOP-DSI du 7 juillet 2014 ? Quels éléments devraient-ils être conservés, et lesquels mériteraient d'évoluer ?

Suite à ma lecture de la LOP-DSI du 7 juillet 2014, dans l'ensemble, tout va dans le bon sens, encore faut-il que toutes ces bonnes intentions soient correctement appliquées.

Cela dit, à mon avis, il faudrait accorder plus de réflexions

1/A la politique migratoire qui a beaucoup évolué depuis 2014

2/A la lutte contre l'évasion fiscale (car c'est un réservoir gigantesque de ressources pour les actions des OSI).

2 – Priorités thématiques et géographiques

Question n° 9 - Sur la base de quels critères l'Etat devrait-il prioriser ses thématiques d'intervention, et quelle hiérarchie établir entre les différentes thématiques choisies ?

Je pense que l'Etat devrait établir une politique de développement durable en favorisant le développement économique équitable et créateur d'emplois d'une part, en soutenant par des micro-crédits ou par une politique de financement spécifique envers les peuplades désoeuvrées vivant dans des régions géographiques très reculées et d'autre part démontrer que le problème de l'émigration doit résolument être pris à la base, en amont de toute démarche répressive ou de rejet.

Les efforts pour réduire les flux migratoires sont à faire dans les pays d'origine, c'est pour cela que je parle d'une politique résolument globale, le problème est mondial et non pas spécifiquement territorial.

Question n° 10 - Les objectifs de concentration de l'aide fixés par la France, notamment vers la zone Afrique-Méditerranée et plus particulièrement vers une liste de pays prioritaires (19 actuellement, tous des PMA), vous semblent-ils justifiés ? Le cas échéant, comment mieux assurer leur mise en œuvre ?

Il me semble que oui, puisque la majorité des pays à soutenir se situe en Afrique. La proposition de Mr Borlo à apporter de l'électricité sur tout le territoire africain devrait être prise au sérieux.

La boutade de Mr Macron à Ouagadougou en novembre 2017 tombait mal, puisque justement l'un des grands chantiers proposés était celui-là même : éclairer l'Afrique. Ou j'ai peut-être mal saisi son pied de nez politique à ce sujet ?

3 - Partenariats

Question n° 11 – La loi LOP-DSI du 7 juillet 2014 consacre son Titre III à l'Action extérieure des collectivités territoriales ; la CNCD a été réformée par le décret 2014-1403 du 25 novembre 2014. Quels progrès ces modifications ont-elles générés ? Quels nouveaux aménagements pensez-vous utiles d'introduire ?

En ce qui concerne l'action extérieure des collectivités territoriales, quoique la CNCD fut réformée en 2014, pour nous il est clair que leur communication est inexistante. Apparemment, elles ne travaillent qu'avec des associations ou des collectifs politiquement corrects !?

Nous oeuvrons depuis 15 ans, et mises à part Occitanie Coopération et une réunion en 2012 avec la DRJSCS à Montpellier, nous n'avons jamais été approchés sérieusement par l'une d'entre elles pour que l'on expose nos problématiques.

Je pense qu'une communication claire sur les possibilités d'éligibilité sur certains programmes est nécessaire et salutaire.

Question n° 12 - Quel bilan tirez-vous du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) depuis sa création par la LOP-DSI du 7 juillet 2014, et quels aménagements lui permettraient de mieux mettre en œuvre sa mission de concertation régulière entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale, sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement ? Estimez-vous que les huit collègues qui composent le CNDSI couvrent de manière appropriée l'ensemble des acteurs concernés ?

Tout semble correct, mais pour nous il y a un manque d'informations et de communication ! Aussi, nous ne sommes pas au courant de TOUT. Il y a seulement les appels à projets que l'on glane par ci par là, mais ce n'est pas de l'information, c'est de la recherche de fonds.

Nous aimerions participer ou être mieux tenus informés de tout. Mais c'est le rôle de Occitanie Coopération sans doute ?

Question n° 13 - Quels acteurs vous semblent encore insuffisamment associés à la politique française de partenariats et de solidarité internationale ? Comment mieux les mobiliser ? Comment concevez-vous le rôle croissant des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'APD française, prévu dans les conclusions du CICID ?

Oui, bien évidemment, les associations et la société civile dans son ensemble de sont pas assez bien représentées.

Les partenaires locaux sur les pays d'intervention encore moins d'ailleurs, pourtant ce sont eux les garants de nos actions.

4 – Appropriation, transparence et évaluation

Question n° 14 - Comment promouvoir un consensus accru parmi les citoyens français sur les objectifs de la politique française de développement et de solidarité internationale ? Quel rôle pensez-vous pouvoir jouer pour participer à l'émergence de ce consensus ?

Là encore, bien expliquer à la population le bien fondé de la Solidarité Internationale et préciser que le rejet du migrant et tous les ressentis que cela entraîne peuvent être réglés par une politique migratoire appropriée, en amont. C'est en les aidant dans leur pays, que les flux baisseront, (ne croyons pas non plus que les migrations cesseront, à en croire l'évolution de l'humanité, l'homme est aussi naturellement un homo sapiens vadrouilleur !)

1/Nous finançons des projets de développement durable dans les pays pauvres.

2/Nous sensibilisons la population à plus d'empathie et de partage des richesses et des savoirs.

3/Nous proposons un programme de missions humanitaires sur les 5 continents, pour mieux se connaître, pour œuvrer pour l'autre de façon désintéressée

4/Nous avons créé une Ecole de Langues Vivantes, nous enseignons entre autres l'anglais, car c'est la langue universelle, et les gens ont besoin de bien se comprendre pour bien s'entendre !

Question n° 15 – Avez-vous connaissance des documents de redevabilité transmis au parlement – document de politique transversale « aide publique au développement ; projet et rapport annuel de performance annexés au projet de loi de finances ; rapport bisannuel ; questionnaires parlementaires ? Comment les rendre plus accessibles à l'ensemble des citoyens et le cas échéant les faire évoluer ?

Au-delà du Parlement, les informations sur le développement figurant sur les sites des administrations et opérateurs publics vous paraissent-elles suffisantes et utiles ? Quelles améliorations souhaitez-vous suggérer le cas échéant ?

Non, c'est vrai que je n'en ai pas connaissance, c'est dommage.

Par Occitanie Coopération, pour ce qui est des acteurs de la Solidarité Internationale.

Sinon, par voie de presse ou la télévision sur Public Sénat ou Arte.

Question n° 16 - Comment améliorer l'efficacité et la transparence de la politique de développement et de solidarité internationale ? Quels sont les indicateurs d'efficacité et d'impact les plus importants à vos yeux ? Comment faire évoluer les mécanismes d'évaluation, en vue d'une plus grande indépendance et d'une redevabilité accrue sur les résultats des projets et la pertinence des stratégies sectorielles ?

Grâce au bon respect des règles fiscales et en luttant contre l'évasion fiscale, des ressources pourraient être dégagées et le gouvernement annoncerait qu'avec ces ressources tant de puits ont été créés, tant de dispensaires, tant d'écoles ont été construites, tant de personnes ont été scolarisées ou formées à des métiers propres, liés à la transition énergétique.

Il faut être concret et pragmatique, comme l'est Monsieur Macron.

Question n° 17 - Autres observations

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler à ce questionnaire, que j'ai réalisé spontanément, sans reprendre beaucoup de chapitres.

Merci de m'avoir interrogée, j'ai l'impression d'avoir été utile à quelque chose en vous donnant mon point de vue.

Je ne sais quelle portée auront mes réflexions, mais un peu de leur énergie se sera gravée dans l'air... du temps.